

	<b>Politique d'accessibilité aux personnes en situations de handicap</b>	<b>Version N1° - 23/01/2023</b>
---	--	---------------------------------

## 1- OBJET

Ce document a pour objet d'énoncer les engagements en matière d'accessibilité et les mesures prises pour garantir une formation professionnelle pour tous.

## 2- ENGAGEMENTS

Nous nous efforçons de permettre l'accès à l'ensemble de nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous visons à créer un environnement inclusif où chaque apprenant se sent accueilli, respecté et pris en compte.

Nous nous engageons à fournir des installations physiques accessibles pour tous, en veillant à ce que nos locaux et installations soient conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.

Nous nous efforcerons de rendre tous les supports de formation, y compris les documents, les présentations et les supports audiovisuels, accessibles à tous, en fournissant des formats alternatifs si nécessaire.

Nous étudierons, avec les apprenants handicapés, les possibilités d'adaptation des contenus et des modalités pédagogiques en fonction des différentes situations, en sollicitant, le cas échéant, un réseau de partenaire identifié.

## 3 MESURES PRISES

Nous avons mis en place une procédure de prise en compte des situations de handicap.

Nous avons nommé un référent handicap.

Notre personnel est sensibilisé à l'accueil de personnes en situation de handicap.

## 4 REVISION

La politique d'accessibilité sera revue régulièrement en fonction de l'évolution de la réglementation et des situations que nous rencontrons.

## 5 ENTREE EN APPLICATION

Cette politique d'accessibilité prend effet le 23 janvier 2024.

  
**Sonia PERRU**  
 Présidente

## ACCEUIL DES PARTICIPANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Pour toute demande particulière, merci de contacter directement Mme PERRU Sonia : [soniaperru@secupformations.com](mailto:soniaperru@secupformations.com), une solution vous sera proposée par retour de mail.

Pour que des aménagements puissent être mis en place, il sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de la situation de handicap ou tout autre document attestant de la situation.

### LES ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENTS

